

Colloque national

« La santé dans les prisons : Quel système pour une meilleure prise en charge sanitaire dans les prisons? »

Fiche technique

Contexte

Les responsables de la Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion DGAPR estiment que celle-ci ne cesse d'investir, depuis sa création en 2008, d'importantes ressources pour offrir aux détenus des services de santé, au moins équivalents à ceux prodigués à la population générale. Le système sanitaire de cette institution dispose, en effet, d'unités médicales au niveau de tous les établissements pénitentiaires et d'un important effectif de ressources humaines composé de 155 médecins chirurgiens-dentistes, 44 psychologues et 410 infirmiers.

Le Ministère de la Santé intervient, par ailleurs, en garantissant gratuitement l'accès des détenus aux prestations curatives à tous les niveaux de soin et en déclinant les prestations préventives des programmes de santé prioritaires au niveau des établissements pénitentiaires, plus particulièrement celles inhérentes aux déterminants et facteurs de risque spécifiques au milieu carcéral : IST, SIDA, tuberculose, méningites, addictions, etc.

Néanmoins et, en dépit de ces efforts conjugués, ce système de prise en charge sanitaire fait l'objet de plusieurs critiques de la part de certaines instances nationales et internationales, plus particulièrement celles intervenant dans le domaine des droits de l'Homme. En plus de la prévalence plus élevée de certains problèmes de santé en milieu carcéral, la qualité des prestations sanitaires et l'intégrité du personnel soignant sont souvent critiquées.

Les responsables du Ministère de la santé et ceux de la DGAPR sont, eux-mêmes, conscients des défis et du potentiel d'amélioration de leurs actions conjuguées, notamment en matière d'accès à d'autres services de prévention (maladies non transmissibles, santé maternelle et infantile...), de conditions de prise en charge hospitalière, de couverture médicale et de gouvernance de ce système de prise en charge.

Aussi, la DGAPR a sollicité le Ministère de la Santé pour coordonner l'organisation d'un colloque de réflexion sur la problématique de la prise en charge sanitaire des détenus, en associant l'ensemble des acteurs concernés des Départements Gouvernementaux, des ONG et de la Société Civile, en vue d'identifier un modèle organisationnel meilleur, garantissant aux détenus le droit à la santé et la meilleure prise en charge sanitaire possible.

Date et lieu du colloque

Centre d'accueil et de conférences de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Éducation

Les 26 et 27 octobre 2015.

Objectifs

- Faire le point sur la situation actuelle de la prise en charge sanitaire des détenus;
- Identifier les pistes d'amélioration de la qualité des services de Santé offerts et de leur intégration;
- Proposer un système de gouvernance et un modèle organisationnel garantissant une meilleure coordination entre les acteurs concernés.

Déroulement

Le colloque se déroulera sous forme de 3 séances plénières, chacune portant sur une thématique se rapportant au sujet, à savoir :

- Prise en charge sanitaire de la population carcérale : état des lieux, spécificités, acquis et contraintes ;
- Intervention des partenaires des Institutions et Organisations Non Gouvernementales ;
- Normes Internationales et modèles de certains pays en matière de prise en charge sanitaire des détenus.

Trois ateliers de débats plus détaillés seront organisés avec, comme résultat attendu, la formulation de recommandations à même de permettre l'atteinte des objectifs escomptés. Ils porteront sur les prestations sanitaires nécessaires aux prisonniers, la gouvernance de la prise en charge sanitaire en milieu carcéral et la contribution des ONG et de la société civile.

Participants

Au nombre d'environ 220, représentés par les profils qui suivent :

- Les Directeurs centraux du Ministère de la Santé ;
- Les Directeurs Régionaux et des Délégués provinciaux du Ministère de la Santé ;
- Les responsables des programmes nationaux de santé ciblant la population carcérale ;
- Les Directeurs et cadres de l'administration centrale de la DGAPR ;
- Les Directeurs Régionaux de la DGAPR, certains directeurs et médecins d'unités médicales de prisons ;
- Les représentants de la Fondation Mohammed VI à la Réinsertion des détenus ;
- Les représentants du Conseil National des Droits de l'Homme ;
- Les représentants des institutions partenaires, gouvernementales et non gouvernementales ;
- Des experts internationaux en matière de santé en milieu carcéral.

Appui financier

- OMS
- ONUSIDA
- Fonds mondial de lutte contre le VIH, la Tuberculose et le Paludisme